



Vesoul  
Agro  
campus

CFPPA  
CFAA 70  
Lycée E.Munier  
Exploitation agricole

MON  
COMPTE  
FORMATION



## Bilan de compétences « Sérénité »



### Objectifs

Le Bilan de compétences permet de faire un point sur votre vie professionnelle, d'analyser vos compétences, vos aptitudes et vos motivations. Il pourra vous aider à définir un projet professionnel cohérent ou valider un projet de formation.

Le bilan de compétences permet à son bénéficiaire :

- ✓ d'analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles et professionnelles, ses motivations ;
- ✓ de préparer sa mobilité professionnelle ;
- ✓ d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

### Contenu :

- ✓ Inventorier vos intérêts, motivations, valeurs et contraintes,
- ✓ Identifier des ressources issues de l'expérience professionnelle et extra professionnelle,
- ✓ Evaluer des aptitudes et des connaissances générales,
- ✓ Analyser des grands axes du profil de personnalité (comportement personnel en milieu professionnel),
- ✓ Découvrir des métiers, recherches documentaires,
- ✓ Adopter une méthodologie d'enquêtes

pour rencontrer des professionnels : confrontation du projet à la réalité, dépouillement et analyse des informations recueillies,

- ✓ Mesurer des écarts éventuellement existant entre les acquis actuels et les pré-requis du nouveau projet professionnel,
- ✓ Valider le projet avec éventuellement identification d'une deuxième piste en cas d'échec à la mise en œuvre,
- ✓ Définir un plan d'action et des différentes étapes de mise en œuvre du projet professionnel.

### Déroulement :

La durée maximum d'un Bilan de compétences est de 24 heures et se déroule en 3 étapes.

1. D'abord une phase préliminaire pour définir vos besoins et vous présenter les conditions de déroulement.
2. une phase d'investigation qui permet d'analyser vos aptitudes et vos centres d'intérêts.
3. Enfin une phase conclusion avec remise d'un document de synthèse, qui reprend votre projet et définit les étapes envisagées de sa mise en œuvre.

Les actions sont conduites, sauf exception, de manière individuelle, et vous êtes seul destinataire des conclusions du Bilan.



Formation adulte



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

**Référente handicap :**  
**Christelle CHEVILLARD**  
christelle.chevillard@educagri.fr

CIBC70 de Haute-Saône

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 04  
cibc-70@educagri.fr

**Référent :**  
**Carole DECHAMBENOIT**  
carole.dechambenoit@educagri.fr

cfppa.vesoul@educagri.fr



Vesoul  
Agro  
campus

CFPPA  
CFAA 70  
Lycée E.Munier  
Exploitation agricole

MON  
COMPTÉ  
FORMATION



## Bilan de compétences « Sérénité »



Label Qualité référencé  
par le CNEFOP



Formation adulte



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

**Référente handicap :**

**Christelle CHEVILLARD**

christelle.chevillard@educagri.fr

CIBC70 de Haute-Saône

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 04  
cibc-70@educagri.fr

**Référent :**

**Carole DECHAMBENOIT**

carole.dechambenoit@educagri.fr

cfppa.vesoul@educagri.fr

### Publics concernés :

Peut bénéficier d'un Bilan de Compétences toute personne active, notamment :

- ✓ les salariés du secteur privé, en contrat à durée indéterminée ou déterminée ,
- ✓ les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires...),
- ✓ Les demandeurs d'emploi

### Conditions d'admission :

Le salarié justifiant d'au moins cinq années d'activité salariée dont 12 mois dans l'entreprise, peut :

- ✓ prendre l'initiative de suivre un Bilan de compétences en dehors du temps de travail, il n'est alors pas tenu d'informer son employeur de la démarche.
- ✓ dans le cas contraire, le salarié devra faire une demande à son employeur de congé de bilan de compétences.

Le demandeur d'emploi a la possibilité de mobiliser des dispositifs (compte personnel formation et AIF) ; le dossier de demande de prise en charge devra être constitué avec le conseiller pôle emploi ou le conseiller en évolution professionnelle.

### Conditions d'entrée :

La réalisation du bilan est subordonnée à la signature d'une convention tripartite signée par le bénéficiaire, l'organisme prestataire de bilan et l'organisme financeur.

### Validation de la prestation :

- ✓ Synthèse écrite du bilan de Compétences.

### Organisation de la prestation :

- ✓ Système d'entrées et sorties permanentes.
- ✓ Entretiens individuels, réalisation de positionnements sur des outils variés, enquête auprès de professionnels...
- ✓ Durée : 24 heures maximum sur une période d'environ deux mois.

### Financement & rémunération :

Prise en charge financière à étudier selon votre situation professionnelle (financements publics, Opacifs, OPCAs entreprises, etc.)

#### Coût :

- ✓ 1700 €

### Indicateurs de résultats :

	Taux de recommandation	Taux de satisfaction
BILAN	91%	92%